

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'ARCHEVÊCHÉ de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Deuxième dimanche de l'aveut. — L'autorité, suite et fin. — Sauvées par une messe. — Vie de Catherine Tegahkouita, suite. — Au Brésil. — Chronique. — Nouvelles religieuses : Rome. — Les deux nouveaux martyrs, suite. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

LUNDI,	9	DECEMBRE	— St-Jean de Matha.
MERCREDI,	11	“	— St-Leonard de Port Maurice.
 VENDREDI,	13	“	— St-Liguori.

FÊTES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	8	DECEMBRE	— 2e Avent, IMM. CONC. d. 1 et
Lundi,	9	“	— De l'Oct., sem.
Mardi,	10	“	— Transp. Maison de Lor. d. M.
Mercredi,	11	“	— Jeûne. St-Damase P. C. sem.
Jeudi,	12	“	— De l'Oct., sem.
Vendredi,	13	“	— Jeûne. Ste-Lucie, V. M. d.
Samedi,	14	“	— De l'Oct. Sem.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale — Dimanche 8. Office pontifical à la grand'messe et aux vêpres. Le soir, à 7 hrs ouverture de la retraite des dames et demoiselles.

La retraite de Mgr l'Archevêque de Montréal et des prêtres de sa maison se terminera mardi matin le 10.

Bon Pasteur. — Mardi 10. Profession religieuse.

Convent de St-Laurent. — Mardi 10. Profession religieuse.

Collège “ — Mercredi 11. Ouverture des 40 hrs.

Les Titulaires de St-François-Xavier, à Verchères et à Caughnawaga, celui de St-Basile et celui de St-Ambroise de Kildare n'ont pas de solennité cette année.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

DEUXIEME DIMANCHE DE L'AVENT

“ Jean ayant appris dans sa prison les œuvres merveilleuses de Jésus-Christ, lui envoya deux de ses disciples. ” (St-Matth., xi),

I. L'Eglise, en ces jours d'attente et de préparation, nous rappelle les divers témoignages que saint Jean-Baptiste a rendus au Messie, afin de nous montrer que les prophéties de l'Ancien Testament se sont accomplies en Jésus-Christ. Mais au témoignage de sa parole, le saint précurseur ajoute le témoignage de son exemple. Il ne tient compte ni des périls qui le menacent, ni des contradictions qu'on lui oppose, pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, connu, aimé. Il demeure calme et patient dans ses chaînes ; et sa foi l'élève au-dessus de toutes les appréhensions. Ce calme profond, cette tranquillité immobile, parmi les épreuves les plus cruelles, est en effet une des marques les plus éclatantes de la fermeté de la foi chrétienne.

A l'exemple de saint Jean-Baptiste, supportons dignement les afflictions de la vie présente, et abandonnons à Dieu le passé aussi bien que l'avenir.

II. Considérons que le zèle de saint Jean, bien loin de se refroidir au milieu des contradictions et des peines, se déploie au contraire avec plus de force dans sa prison, comme le feu qui devient d'autant plus vif et ardent qu'on cherche à le comprimer davantage. Enchaîné il ne peut aller lui-même à Jésus ; mais il lui envoie ses disciples. Il laisse volontiers à d'autres la consolation dont il est privé. Modèle de conduite pour nous qui ne devons jamais nous laisser abattre quand Dieu nous éprouve, et qui devons nous appliquer à consoler les autres, lors même que nous n'avons pour notre part que des croix et des privations.

L'AUTORITE

Devoirs des sujets à l'égard de l'autorité civile. Devoir de voter.

(Suite et fin).

Comme nous le disions dans notre dernier article, un cinquième devoir des sujets à l'égard de l'autorité civile, devoir propre à notre époque, est celui de voter ; plus que jamais il s'impose à la conscience de tous les citoyens, et du zèle qu'ils apportent à s'en acquitter, dépend la paix publique, le bonheur, le progrès de la nation.

Partout où il y a des chambres électives, l'autorité est nécessairement divisée ; elle réside à la fois dans les chefs de la multitude et dans la multitude elle même qui, par le fait seul qu'elle possède le droit d'élire ses députés, participe à la puissance législative. Dans les Etats ainsi constitués, le peuple est donc, jusqu'à un certain point, le juge suprême de ses intérêts les plus chers ; les hommes du pouvoir sont les hommes de son choix ; il peut et il doit, à l'expiration de leur mandat, les citer à son tribunal, leur demander compte de la manière dont ils ont rempli leur mission, leur refuser ou leur continuer sa confiance, les maintenir au gouvernement de la chose publique ou les forcer à rentrer dans la vie privée.

Devant lui se discutent les questions les plus difficiles et les plus délicates de la politique nationale : le budget, l'administration de la justice, l'organisation du service militaire, la politique intérieure et extérieure, la conduite à suivre dans l'avenir ou suivie dans le passé, en matière d'agriculture, de commerce, d'industrie, d'éducation primaire et supérieure, en un mot tout ce qui, de près ou de loin, a rapport au bien-être de la nation, à la prospérité matérielle, intellectuelle et morale du pays, tout est soumis à sa critique, à son approbation ou à sa censure.

On ne peut donc nier que le devoir de voter ne soit un devoir civique très grave. C'est aussi bien souvent, un devoir de conscience. " Considérez-vous comme obligés de voter aux élections, puisque ce droit ne vous est assuré par la loi que pour le bien de votre pays, auquel vous ne sauriez vous montrer indifférents sans vous exposer à passer pour de mauvais citoyens, à moins que vous n'ayiez de légitimes raisons pour vous en dispenser. "

— (Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Montréal, 5 mai 1825).

Un savant prélat français, traitant ce grave sujet, n'a pas craint d'affirmer " que l'omission *habituelle* des devoirs électoraux, quand elle est fondée uniquement sur la crainte de se gêner, de se déranger de ses propres affaires, de s'attirer des désagréments personnels, est *en soi* coupable non seulement devant les hommes, dans l'ordre social, mais devant Dieu, dans l'ordre spirituel et surnaturel, et que cette faute peut aller *par sa propre nature*, jusqu'à compromettre grièvement le salut éternel." (Mgr Parisis, cas de conscience).

Cette obligation de concourir par son vote aux élections est d'autant plus rigoureuse que les citoyens ont un plus grand espoir d'empêcher ainsi d'être élus des hommes aux principes pervers, aux intentions hostiles à l'Eglise, qui compromettraient les intérêts religieux et civils de la nation, et de leur substituer des députés honnêtes sur lesquels on puisse compter quand il s'agira d'abolir des lois iniques et immorales, ou d'en passer de bonnes et d'utiles. (V. Lehmkuhl. Theologia moralis, t. I. no 799).

On voit quelquefois des gens, d'ailleurs bien pensants, se tenir dans une tranquille réserve, sous prétexte qu'ils veulent vivre en paix et qu'ils ne demandent rien au gouvernement. Mais quoi ! n'ont-ils pas à lui demander qu'il améliore le sort du pays, qu'il travaille à son développement, qu'il défende la cause nationale, qu'il protège la foi des citoyens en protégeant l'Eglise qui en est la gardienne ? N'ont-ils pas à exiger de lui qu'il gouverne selon les lois de la justice et de la morale, qu'il agisse en tout, pour le bien commun du peuple qu'il représente, et non pour favoriser les intérêts mesquins, l'ambition ou la vaine gloire de quelques-uns de ses membres ?

Obligés de prendre part autant que possible, aux élections des députés, les citoyens sont surtout tenus de donner un vote *libre et consciencieux*.

Nous ne saurions trop flétrir la conduite de ceux qui, possesseurs d'un droit, l'un des plus nobles et les plus sacrés du citoyen, droit quelquefois acquis au prix de lutttes longues et pénibles, ont la lâcheté de le vendre pour de l'argent, que dis-je ? de le sacrifier, et avec lui leur liberté et leur indépendance, à la satisfaction de penchants vicieux et de honteuses passions. Les lois divines et humaines condamnent cette odieuse transaction, la conscience la réprouve, l'opinion publique elle-même s'en indigne et stigmatise tout homme qui ose se la permettre. " Vendre

son suffrage est une déshonorante bassesse, une sordide avarice, une trahison contre le bien public ; celui qui s'en rend coupable mérite à tout jamais d'être privé du droit de voter. " (Circulaire de l'Arch. de Québec du 26 avril 1875).

Il n'y a pas de gouvernement en ce monde qui ne rencontre une opposition. Il s'agit de discerner si cette opposition représente l'ambition ou l'intérêt de quelques hommes, ou le désir légitime de l'intérêt du plus grand nombre. Ainsi on peut avoir des sympathies pour tel ou tel parti politique, quand les candidats offrent d'ailleurs les mêmes conditions de moralité et de religion ; mais, dans le cas contraire, que les sympathies soient toujours en faveur des citoyens les plus honorables. Au lieu de se laisser circonvenir par des intrigues, par des promesses fallacieuses, que les électeurs consultent donc leur conscience, et donnent leur voix à ceux qu'elle leur désignera comme les plus dignes de leur confiance, et les plus aptes à s'acquitter de la noble, mais difficile mission de représentants du peuple et de législateurs.

Les Pères du IV^e Concile Provincial de Québec ont insisté d'une manière particulière sur l'obligation de bien s'acquitter de cet important devoir. " Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections ; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps que la constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligation de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public, et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire. De là suit une autre obligation pour vous ; celle de vous appliquer à bien connaître ceux qui briguent vos suffrages. Certes, vous seriez coupables d'une bien grande imprudence devant Dieu et devant les hommes si vous donniez votre choix au premier venu qui se présente avec de belles paroles, sans vous mettre en peine de sa capacité et surtout de ses principes. "

Mgr Igitace Bourget, d'heureuse mémoire, a tracé à ce sujet quelques règles que nous rappellerons en terminant, parce qu'elles résument admirablement tout ce qu'on peut dire sur cette grave question :

1o *Quels sont ceux pour qui on peut voter ?* — " Afin de vous mettre en état de faire de bonnes élections, en choisissant des

députés qui, au meilleur de votre connaissance, soient dignes de confiance et capables de bien remplir leur mandat, débarrassez-vous de tous les préjugés créés par l'intérêt, l'esprit de parti et autres mauvais motifs, afin que les hommes de votre choix soient des hommes fermes dans les bons principes ; inflexibles quand il s'agit de supporter les droits et les libertés de l'Eglise ; indépendants de tous les partis qui ne chercheraient que leurs intérêts particuliers et non ceux du pays ; bien décidés à renoncer à leurs postes d'honneur et à leur charges lucratives plutôt que de manquer à leurs devoirs et de violer leurs promesses et leurs engagements ; des hommes enfin qui prouvent leur bonne volonté par des faits, par exemple par leurs votes, plutôt que par leurs discours et leurs paroles. ".....

2o *Quels sont ceux pour qui l'on ne doit pas voter ?* — " Ceux-là ne méritent pas vos suffrages qui se montrent hostiles à la religion et aux principes divins qu'elle enseigne ; qui avancent et soutiennent, dans leurs discours, et leurs écrits, des erreurs que l'Eglise condamne ; — qui, pour se faire élire à tout prix, emploient la corruption, les mensonges, les fraudes et les excès d'impertinence ; — qui refusent à leurs curés le droit de donner des instructions sur les devoirs qu'ont à remplir en conscience les candidats aussi bien que les électeurs..... qui voudraient que l'Eglise fût séparée de l'Etat ; qui soutiennent des propositions condamnées par le Syllabus ; — qui rejettent toute intervention du Pape, des Evêques, des prêtres, dans les affaires des gouvernements, comme si ces gouvernements n'étaient pas soumis aux principes que Dieu a révélés à l'Eglise, pour la bonne administration des peuples,..... — qui, en dépit de leurs protestations en faveur de la Religion, favorisent efficacement et louent ouvertement les journaux, les livres, les sociétés d'hommes que l'Eglise condamne, etc. " (Lettre past. déjà citée).

Ne découvrez pas sitôt, dans la chaleur d'une querelle, ce que vous avez vu, de peur qu'après avoir ôté l'honneur à votre ami dans la colère, vous ne puissiez plus le réparer.

Traitez de vos affaires avec votre ami, et ne découvrez point votre secret à un étranger, de peur que l'ayant appris il ne vous insulte, et ne cesse de vous le reprocher.

(Prov. de Salomon, xxv, 8-10).

SAUVÉES PAR UNE MESSE

— Quels horribles apprêts, ma sœur ! disait à voix basse une jeune fille étroitement liée à une forte tige d'arbre, en s'adressant à une autre jeune fille attachée à la tige voisine d'une souche vigoureuse qui s'élevait sur les débris d'un vieux chêne, au milieu d'une immense forêt de l'Amérique du Nord.

— Comme le tien, mon cœur est brisé par la frayeur et je souffre une angoisse affreuse, répondit l'autre captive.

C'étaient deux jeunes indiennes, filles du grand chef de la tribu des Sioux, devenues les prisonnières de la tribu des Faucons.

— Pauvres parents qui nous aiment tant ! reprit la première, que leur douleur doit être cruelle ! Ils connaissent le sort réservé aux prisonniers de nos féroces ennemis. Que serait-ce s'ils avaient assisté aux cris de joie et aux menaces affreuses avec lesquelles nous avons été accueillies hier soir... Ah ! ma sœur, élevons nos cœurs à ce Jésus si bon que les robes noires nous ont fait connaître, afin qu'il nous accorde la grâce de supporter courageusement la mort qui nous attend demain.

— Sœur, dit un instant après l'une des jeunes filles, tu es plus courageuse que moi si tu peux prier le Grand-Esprit. Je me meurs de peur. Il est si affreux de voir devant nous les préparatifs de l'horrible repas dont nous ferons les honneurs !

— Courage, mon amie, répondit sa sœur, rappelle-toi ces martyrs qui donnaient leur vie pour attester leur foi. Notre mort serait aussi utile à notre tribu si nous l'offrions pour obtenir sa conversion et même de celle qui demain... Elle se tut en frissonnant d'effroi.

Les larmes des infortunées captives coulaient sur leur visage, elles tressaillaient au plus léger bruit et leurs paupières se relevaient anxieusement du côté de l'Orient dans l'attente effrayante du premier rayon annonçant la venue du jour qui éclairerait leur supplice. Après avoir veillé fort tard, occupées des préparatifs du festin abominable dans lequel devaient être dévorées les deux captives, les femmes chargées de cette besogne s'étaient retirées en laissant près des victimes les vases destinés à recevoir leur sang, les provisions d'herbes odoriférantes hachées et le foyer prêt à être échauffé. La garde des prisonnières avait été

confiée à deux guerriers. Ceux-ci, convaincus que leurs captives ne pouvaient s'échapper, s'étaient couchés contre la souche à laquelle on les avait attachées et ils s'étaient endormis.

.....

Cette même nuit, le grand chef de la tribu des Sioux, dont les deux captives étaient les filles, se présentait dans le campement d'une tribu alliée de la sienne. Cette tribu était alors évangélisée par un saint missionnaire nommé le Père de Smet. Sur la demande du chef Sioux et de ses compagnons ils furent introduits dans la hutte occupée par l'infatigable apôtre des Indiens.

— Qu'y a-t-il, enfants ? pourquoi venez-vous me trouver ? leur dit le Père de Smet.

— Père, mes deux filles que tu as baptisées ont été enlevées par nos plus cruels ennemis, les Faucons. Nous avons espéré surprendre cette tribu, nous avons échoué, et pendant que nous étions occupés de notre attaque, un parti de Faucons est venu donner l'assaut à notre camp. Nos ennemis ont été repoussés, mais ils ont enlevé mes deux filles qui étaient imprudemment sorties afin d'être les premières à saluer mon retour. Tu sais le sort affreux qui leur est destiné. Le Grand-Esprit que tu adores est tout-puissant. Si tu voulais lui parler, il me rendrait mes filles.

— Oui, il est tout-puissant ! Mais ni toi, ni tes guerriers vous n'avez consenti à le connaître pour votre Dieu, quoique ta femme et tes filles se soient fait baptiser. Le Dieu que j'adore et qui est le seul vrai Dieu, condamne la haine, le meurtre, le vol, et c'est par haine et désir de pillage que tu as attaqué les Faucons. Tu voulais tuer leurs guerriers et ce sont eux qui ont enlevé tes filles. Ta punition est méritée. C'est à toi-même que tu peux reprocher le malheur arrivé aux infortunées victimes de tes mauvaises passions.

— Père, je reconnais ma faute. J'en demande pardon au Grand-Esprit de *la Robe noire*. Demande-lui de me rendre mes filles et je te promets que nous recevrons le baptême, moi et tous les guerriers Sioux.

— Chef, je crois à la sincérité de tes paroles. Puisse le Grand-Esprit, qui voit ce qui se passe dans ton cœur, avoir pitié de toi ! Dans un moment je célébrerai la sainte messe et j'invoquerai mon Dieu pour le salut de tes filles, mais à la condition que, de ton côté, tu lui promettras de bien gouverner ta nation et de la dis-

poser à recevoir le saint baptême. Promets-lui encore de ne plus attaquer aucune des tribus indiennes qui vivent dans votre voisinage.

— Père, celle des Faucons nous fait tout le mal possible.

— Défendez-vous si vous êtes attaqués, mais n'attaquez jamais. Le Grand-Esprit aime la paix, et si vous gardiez des pensées de haine contre vos frères, il serait sourd à ma prière.

— Nous le jurons s'écrièrent les guerriers Sioux. Que le Grand-Esprit des robes noires ramène les filles du chef et notre tribu reconnaîtra la puissance de ton Dieu.

.....
Pendant que le pieux missionnaire offrait le sacrifice de la Messe, suppliant Notre Seigneur Jésus-Christ de rendre à leur tribu les deux captives, ces infortunées étaient en proie aux horreurs d'un effroi aussi cruel que les supplices qu'elles s'attendaient à subir.

Tout à coup, sans qu'elles eussent entendu le moindre bruit, leurs yeux furent frappés par l'apparition d'un enfant vêtu comme ceux de leur nation. Ses regards étaient si doux et sa physionomie si sympathique qu'elles se sentaient invinciblement attirées à lui.

— Je viens vous chercher, dit-il, en élevant si peu la voix qu'elles seules l'entendirent.

En même temps, il déliait avec une promptitude extraordinaire les cordes qui les retenaient captives.

— Suivez-moi, ajouta-t-il.

Les gardiens dormaient profondément. Les jeunes filles traversèrent les campements de leurs ennemis sans que nul les vit. Le charmant enfant qui leur servait de guide semblait glisser plutôt sur la terre qu'il ne marchait, et les fugitives se sentaient entraînées avec une telle rapidité qu'elles atteignirent bientôt l'extrémité des forêts occupées par la tribu des Faucons.

Au delà s'étendait une vaste prairie qui séparait les forêts de leurs ennemis de celles des Sioux. Les deux fugitives la franchirent avec la même vitesse à la suite de leur aimable guide qui ne les quitta qu'après avoir atteint le territoire de leur tribu. Lorsqu'elles y furent arrivées, il leur montra, avec la main, la direction qu'elles devaient prendre et il disparut sans qu'elles pussent se rendre compte de ce qu'il était devenu.

« N'est-ce pas un de ses anges que le Grand-Esprit a envoyé

à notre secours ? ” se disaient mutuellement les deux fugitives en remerciant Dieu avec toute l'effusion de leur cœur. Le ciel blanchissait à l'Orient et les premières lueurs du soleil permettaient aux jeunes filles de suivre les étroits sentiers de la forêt.

A cette heure, le Père de Smet avait terminé le saint sacrifice de la messe. “ C'est bien, dit-il au chef Sioux, relève-toi et retourne dans ta tribu, mais tremble de tromper Dieu, car tous les périls courus par tes filles ne sont pas dissipés et elles ne seront sauvées que selon la sincérité de tes promesses. ”

Pendant que le chef revenait à son campement, ses filles continuaient à fuir en marchant dans la direction qui leur avait été indiquée. Ce ne fut que vers le soir qu'elles reconnurent avec une joie inexprimable qu'elles approchaient des lieux occupés par leur tribu. Leur terreur se dissipa et elles purent enfin, sans crainte, s'entretenir du péril terrible dont elles n'avaient été délivrées que par une protection évidente de Dieu. Leurs cœurs se fondirent en une joyeuse action de grâces et elles se promirent d'être les missionnaires du bon Jésus qui avait envoyé un de ses anges à leur secours. Un an après, elles parvinrent sur une éminence de laquelle se voyaient distinctement les fumées de leur camp monter vers le ciel. Elles se jetèrent à genoux pour remercier encore Dieu, puis elles se pressaient mutuellement dans leurs bras en versant des larmes de joie, quand une d'elles s'étant retournée tressaillit, frappée d'une épouvantable frayeur et se laissa tomber à terre en disant à voix basse à sa sœur : “ Vite, baïssons-nous ! Deux guerriers l'aucons gravissent la colline en suivant le même sentier que nous ! ”

Dès qu'ils s'étaient aperçus de la fuite de leurs prisonnières, les Faucons les avaient d'abord cherchées dans les alentours de leur camp. N'ayant pu les retrouver, les plus agiles s'étaient précipités à leur poursuite du côté des forêts habitées par la tribu des Sioux, convaincus qu'ils ne tarderaient pas à les rejoindre. Mais, quoiqu'ils se fussent disséminés sur une grande étendue afin que les traces du passage des fugitives ne pussent leur échapper, ils n'en avaient pu découvrir aucune et ils étaient rentrés, l'un après l'autre, en disant qu'il n'y avait que le Grand-Esprit qui eût pu les faire ainsi disparaître.

Deux guerriers seulement, c'était ceux auxquels avait été confiée la garde des prisonnières, furieux de ce que leur surveillance avait été mise en défaut, s'étaient obstinés dans leurs recher-

ches. Après avoir traversé la prairie qui traversait leurs forêts de celles des Sioux, ils avaient remarqué des traces qui pouvaient être celles des fugitives, et quoiqu'il ne pussent s'expliquer comment elles auraient pu arriver jusque-là avant eux, ils s'étaient élancés, à tout hasard, sur ces traces et ils étaient près de rejoindre les fugitives quand elles les aperçurent. Près d'elles il y avait un énorme buisson touffu, presque impénétrable. Elles s'y glissèrent en rampant et en replaçant de leur mieux les branchages qui auraient pu indiquer leur passage.

Elles y étaient à peine blotties qu'un craquement de branches dans le voisinage redoubla leur effroi. Au même instant elles entendirent la voix de leurs ennemis. " Ces bois, disaient-ils, sont remplis de traces récentes de femmes et d'enfants. Il est impossible de s'y reconnaître. Voici tout proche les campements des Sioux. Il serait imprudent de nous attarder ici, nos fugitives ne peuvent avoir une telle avance sur nous. Nous les rencontrons en revenant." Ils s'arrêtèrent un instant sur la hauteur, puis rebroussèrent chemin.

Les jeunes filles ne sortirent du refuge qui les avait dérochées aux regards de leurs ennemis que lorsqu'elles pensèrent qu'ils s'étaient suffisamment éloignés et elles reprirent leur course en se recommandant à Celui qui les avait si efficacement protégées jusque-là.

Le chef des Sioux venait de rentrer dans sa tribu et racontait sa visite au pieux missionnaire quand de bruyants cris de joie l'interrompirent. Ils étaient causés par l'arrivée des jeunes filles. Elles étaient sauvées et leur délivrance avait coïncidé avec l'offrande du saint Sacrifice célébré à cette intention.

La manière dont ces jeunes filles avaient été délivrées d'une mort affreuse frappa vivement les Sioux et les convainquit de la puissance du Dieu des Chrétiens.

— Mettons-nous à genoux pour l'adorer et le remercier ! dit le chef Sioux.

Tous l'imitèrent. Quelques jours après, les guerriers Sioux étaient baptisés par le pieux missionnaire. L'offrande de la sainte messe en faveur des deux captives avait obtenu que les effets de la miséricorde divine envers elles amenassent la conversion de leur tribu.

L. DE CISEY.

VIE DE CATHERINE TEGAHKOUITA

PAR LE

P. PIERRE CHOLLENEC, S. J.

(Suite).

Catherine comprit tout de suite la pensée de sa parente et rejeta non sans quelque indignation cette proposition artificieuse. mais comme elle avait un caractère doux et très délicat, et ne voulait pas la contredire sur le coup, elle dissimula en quelque sorte, et même la remercia de la sincère bienveillance qu'elle lui témoignait et ajouta que dans une chose d'aussi grande conséquence il fallait délibérer à loisir. C'est ainsi que la généreuse fille se débarrassa de sa parente et se raffermi bientôt après avec plus d'énergie dans la résolution de conserver sa virginité et de la consacrer à Dieu.

Elle allait quelquefois faire un tour à Montréal, une ville du Canada, voisine du village de St-François-Xavier, et elle voyait dans l'hôpital de saintes filles servir les malades avec une charité et une modestie admirables. S'étant informée qui elles étaient, elle apprit que c'était des vierges consacrées à Dieu. Elle considéra cet Institut et l'aima, et comme elle était habituée à entreprendre tout de suite ce qu'elle voyait ou entendait citer comme digne de louange, elle résolut en elle-même de vouer sa virginité à Dieu, à leur imitation et à leur exemple, et d'avoir pour époux le Fils de Marie.

Mais voici qu'un nouveau combat se présente, sa parente revient et lui dit :

— As-tu réfléchi à ce que je te disais dernièrement ?

— J'y ai réfléchi, reprit-elle, et si tu veux que je te reconnaisse et t'aime comme ma parente, ne me tiens plus jamais semblable propos.

— Et d'où te vient, ma sœur, cette manière de voir ? Pourquoi cette aversion pour le mariage, que nos femmes, surtout les plus jeunes, ont coutume de désirer si fortement ? Puisque c'est par lui qu'elles se procurent les vêtements et les aliments dont le corps a besoin ? A-t-on jamais vu une de nos femmes prendre

une résolution semblable ? Seras-tu capable toi seul de faire ce à quoi toutes les autres n'ont pas même pensé, bien loin de pouvoir le mettre à exécution ? Et puis, ne crains-tu pas les ruses du démon, étant si exposée à l'âge où tu es à leurs embûches et à tant de dangers pour ton salut ? Ajoute que mon mari et moi nous sommes vieux, qui va prendre soin de toi quand nous ne serons plus ? Crois-moi, ma sœur, renonce à ce projet aussi nouveau qu'absurde, continue à suivre le chemin tracé, et par une chose si nouvelle ne t'expose pas aux discours et aux plaisanteries des autres.

Catherine répondit en peu de mots qu'elle ne craignait pas les pièges du démon, parce qu'elle ne se confiait qu'en Dieu, qu'elle ne faisait pas de cas des plaisanteries, parce qu'elle espérait ne rien faire que de louable. Quant à ce qui concernait les nécessités du corps, elle chercherait à vivre en travaillant, et quelque peu qu'elle aurait, elle en aurait toujours assez. ”

Cette femme importune ne se contenta pas de cette réponse. Aussi afin de venir à bout de ce qu'elle qualifiait d'entêtement, elle appela à son secours une pieuse femme nommée Anastasie, qui avait sur Catherine l'ascendant d'une mère. Ayant fait à Catherine les mêmes objections auxquelles elle en ajouta d'autres, elle répondit aux instances qu'elle lui faisait, en disant : “ Je hais les noces et je les ai en horreur. ” Et sortant aussitôt de chez elle, elle vint trouver le prêtre, lui raconte ce qui s'est passé, se plaint de ces deux femmes, et de ce qu'on ne voulait pas lui laisser la liberté de disposer d'elle-même, de ne servir que Dieu seul et de lui consacrer son corps et son âme. Le prêtre l'ayant un peu consolée dans ses incertitudes, lui conseilla de ne rien conclure témérairement dans une affaire de si grande conséquence et si nouvelle, de se livrer à la prière avec plus de ferveur dans le but de connaître la volonté divine et de recommander toute cette affaire à la Vierge Marie. Mais elle répondit : “ J'ai assez délibéré, voilà longtemps que mon parti est pris sur ce que je ferai. Je me suis consacrée toute entière à Jésus, fils de Marie, je l'ai choisi pour époux et lui seul m'aura pour épouse. ” Ayant prononcé ces paroles avec une sainte ardeur qui se reflétait sur son visage, elle venait de se retirer, lorsque parut tout-à-coup Anastasie qui vint à son tour se plaindre de ce que Catherine ne voulait obéir ni à elle ni à sa sœur. Le Père leur fit à toutes deux des reproches de ce qu'au lieu de louer une si sainte réso-

lution, comme elles l'auraient du, elles la blâmaient et ne comprenaient pas quelle grâce leur faisait Notre-Seigneur Jésus-Christ de choisir leur parente pour son épouse, pour être la première vierge dans ce pays des sauvages, et de la destiner à être un jour l'honneur et le soutien de ses compatriotes. Ce qu'il dit est vrai se dit à elle-même Anastasie, et dès lors elle commença à honorer et à encourager Catherine, et elle persuada à sa sœur d'en faire autant, en sorte que désormais Catherine eut toute liberté de suivre la règle de vie qui lui plaisait.

Après être sortie de ce combat pénible, Catherine remercia Dieu avec toute la piété dont elle était capable, et étant enfin maîtresse d'elle-même, elle résolut de nouveau de se consacrer toute entière à Dieu, de mépriser tout le reste, et elle s'élança avec une nouvelle ferveur dans la voie de la perfection.

(A suivre).

AU BRÉSIL

Tout l'intérêt de la politique est concentré actuellement sur le Brésil, où vient d'éclater une révolution qui a amené la proclamation de la République.

Depuis que les conquêtes de Napoléon Ier forcèrent la maison de Bragance à quitter précipitamment le Portugal pour aller chercher un refuge inviolable dans le magnifique domaine d'outre-mer que lui avaient constitué les découvertes de Pedro Alvarez Cabral, en l'an de grâce 1500, depuis surtout que l'empereur Dom Pedro Ier eut, en 1826, renoncé à la succession du Portugal en faveur de sa fille Maria de Gloria, née en 1819, et que son fils, dom Pedro II, eut recueilli à six ans, en 1831, l'héritage brésilien, les destinées du grand empire qui, seul, conserve la forme monarchique au milieu de toutes les républiques sud-américaines, ont été passablement agitées. Même déjà en juillet 1833, à Bahia, le parti républicain, (les Faronpilhas), en lutte constante avec les monarchistes (ou Caramuros), réussit, à la suite d'émeutes sanglantes, à proclamer la république. Toutefois, grâce à l'aide des villes et des provinces demeurées fidèles, les insurgés ne tardèrent pas à être écrasés et déportés en Afrique.

En 1840, don Pedro II prit en main la direction de l'empire. L'émancipation des esclaves, dont le décret final a été signé il y a quelques mois, a été la grande œuvre de ce règne. On s'attendait depuis longtemps au Brésil à quelque mouvement. Les mécontents y étaient nombreux et s'y agitaient ; mais comme ce ne sont pas, en réalité, les Chambres qui font et défont les ministères, mais bien la volonté de l'empereur, qui peut les choisir à son gré, dans un parti ou dans l'autre, ils sentaient qu'ils n'avaient que peu de chances d'arriver au pouvoir et que c'était en vain qu'ils travaillaient une opinion publique assez indolente d'ailleurs et rebelle aux nouveautés. C'est avec la promulgation de la loi sur l'abolition de l'esclavage, en mai 1858, que la crise est entrée dans une période plus aiguë. Avec quelques ménagements qu'ait été accompli cet acte, il ne laissait pas de nuire à toutes sortes d'intérêts ; les planteurs, dont plusieurs, par suite de la libération des esclaves, se sont trouvés fort en peine, se sont mis pour la plupart à faire au gouvernement une opposition sourde et à s'allier avec les républicains.

Une révolution est assez difficile à faire dans l'Amérique du Sud, quand l'élément civil seul s'en mêle ; les républicains l'ont compris et ont entrepris de s'attacher l'armée. Chaque fois qu'un officier était frappé pour indiscipline, il était assuré de recevoir les félicitations enthousiastes des *bacheliers* ; aussi allait-il incontinent grossir l'armée des mécontents. Quelques généraux ambitieux se sont vite fait des amis parmi eux. Il suffisait de s'entendre, de choisir un moment pour faire éclater un soulèvement ; les nouvelles de Rio-de-Janeiro, montrent que la tentative a eu lieu et qu'un succès complet l'a suivie.

La révolution a commencé par une mutinerie militaire ; le ministère crut pouvoir en venir aisément à bout, mais peu à peu la sédition s'est aggravée, plusieurs régiments se sont révoltés et le ministre de la marine, baron de Ladario, aurait été grièvement blessé de plusieurs coups de feu, en essayant de calmer les rebelles.

L'empereur et sa famille étaient à Pétropolis, une résidence dans les montagnes aux environs de Rio, quand ils ont appris le mouvement qui avait lieu dans la ville. Il paraît qu'ils y sont rentrés aussitôt ; quelques mots de dépêches permettent de croire que les insurgés ont essayé d'entrer en pourparlers avec le souverain, mais que don Pedro a refusé d'accepter leurs condi-

lions. On lui aurait alors demandé d'abdiquer ; il aurait refusé, déclarant qu'il ne céderait qu'à la force, et serait resté depuis lors prisonnier dans son palais, traité avec égards disent les dépêches, jusqu'à ce qu'il se fût embarqué pour l'Europe avec sa famille.

CHRONIQUE

Ordination à la cathédrale, par Mgr l'Archevêque de Montréal, dimanche le 24 novembre 1839.

Sous-Diaconat : M. J. H. Mongenais.

Samedi le 30 novembre 1839. *Diaconat* : M. J. H. Mongenais, Montréal.

* *

Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet, s'est embarqué cette semaine, pour l'Europe. Sa Grandeur est accompagnée de son secrétaire, M. l'abbé V. Thibaudier.

* *

Mgr J. Walsh, le nouvel archevêque de Toronto a pris possession de son siège le 27 novembre dernier.

* *

Le R. P. Joseph Reali, S. J. vient de terminer un dictionnaire Turc-Français, imprimé en caractères turcs et latins. Cette œuvre monumentale excite à juste titre l'admiration de tous les orientalistes. C'est l'ouvrage le plus complet en ce genre qui ait encore été publié.

Comme témoignage de satisfaction, le Sultan a nommé le savant linguiste commandeur de l'ordre souverain de "Médjéid."

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — La *Civiltà Cattolica* a publié, dans sa dernière livraison, un article important sur l'arbitrage du Souverain-Pontife, qu'elle prouve être le seul moyen capable d'assurer à l'Europe une paix sérieuse et stable.

La *Civiltà* propose de faire servir au fonctionnement de ce haut arbitrage le tribunal de S. Rote romaine, qui, par la nature des causes qu'il a été de tout temps appelé à juger et par les nationalités diverses des prélats qui l'ont toujours composé, a un caractère international.

D'après le projet exposé par la *Civiltà*, ce tribunal pourrait s'adjoindre, pour exercer l'arbitrage au nom du Pape dans les conflits internationaux, les plus éminents jurisconsultes de l'Europe, si non comme membres, du moins comme correspondants ou conseillers.

LES DEUX NOUVEAUX MARTYRS

LE VÉNÉRABLE PIERRE-MARIE CHANEL.

PREMIER MARTYR DE L'Océanie et de la Société des Maristes,
1803-1841.

(Suite).

Après avoir passé trois ans à Crozet, M. Chanel demanda de nouveau à Mgr de Belley la permission de rejoindre Mgr Roras. Monseigneur voulut réfléchir encore, et en attendant, M. Chanel fut attiré par son désir d'une vie de sacrifice plus complet, à entrer dans la Société de Marie. Cette société était née en 1816 dans le sanctuaire de Fourvières, où ses premiers membres, le lendemain de leur ordination, se réunirent pour la former. Cachée d'abord, elle prit, après bien des épreuves, son essor dans les diocèses de Lyon et Belley ; en 1822, Pie VII daigna la louer. M. Chanel connaissait le fondateur, M. Colin, qui dirigeait à Belley le petit séminaire. Il prit son avis et celui d'autres conseillers, puis soumit son dessein à son évêque, qui l'approuva.

Assuré de la volonté de Dieu, il plaça au couvent de *Bon-Repos* à Belley, sa jeune sœur, qui aspirait toujours à être religieuse, et il distribua aux pauvres ce qu'il avait. Le dernier dimanche, il consacra sa paroisse à la sainte Vierge ; des larmes s'échappaient de ses yeux. Le soir, il fit ses adieux à M. Girod, et le chargea de les transmettre aux habitants ; puis il partit le lundi matin. Si dans la paroisse on avait su plus tôt ce départ, on aurait fait pour s'y opposer les plus grands efforts.

La consternation fut générale ; on lui écrivit pour le supplier de revenir. Il fut très touché, mais resta inébranlable. " Ce qui me console, dit-il, c'est que je vous laisse entre les mains d'un prêtre dont le zèle réparera mes fautes. " Crozet lui fut toujours cher et demeura l'objet de ses prières et de ses plus doux souvenirs ; et pareillement, à Crozet son nom fut toujours un stimulant au bien. Son successeur voulut, sept ans après, établir l'Œuvre de la propagation de la foi. On ne répondait pas à son appel : " Pourtant, s'écria-t-il, en chaire, cette Œuvre est le soutien des missions ; le Père Chanel y est intéressé ; du fond des îles, il unit sa voix à la mienne. Après tout ce qu'il a fait pour vous, je croyais que vous l'aimiez. " On fondit en larmes et on s'empres-
sa d'adhérer à l'œuvre.

VII

A cette époque la Société de Marie n'avait encore d'autre emploi que la prédication et la direction du petit séminaire de Belley. Le Père Chanel fut placé là pour professer la sixième. Dans l'enseignement, il employait un langage simple, bien que toujours digne, et il faisait parler le plus possible les élèves eux-mêmes. Mais sa pensée dominante était de former en eux le chrétien, car il savait que la religion et la science doivent se lier. " Cette liaison naturelle, disait-il, n'échappe point à l'enfant ; et si on *la brise*, ce sera au détriment de son âme. Au contraire, persuadez-lui que la religion et la science se prêtent appui ; alors plus il deviendra religieux, plus il étudiera, et plus il étudiera, plus sa piété sera inébranlable. "

Il s'appliquait avec soin à connaître ses élèves, afin de parler à chacun d'eux un langage approprié à ses tendances, bonnes ou mauvaises. A l'heure des récréations, il aimait à s'associer à leurs jeux, avec une affection qui lui était bien rendue. Pour attirer sur ses efforts auprès d'eux la bénédiction d'en haut, il les recommandait à la sainte Vierge, à saint Joseph et à leurs anges gardiens, et il invitait ses confrères à faire de même. L'ardeur de son zèle ébranla sa santé, et il dut s'arrêter, à la désolation de ses chers élèves ; mais enfin il put reprendre et continuer sa classe.

(A suivre).

NOUS RECOMMANDONS A VOS PRIERES



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II-Marché, xii, 46.

Henri Etienne dit Charpentier.

Hélène Lauzon, veuve d'Antoine Fournier, Montréal.

Adolphe Desroches,

Dlle Marie Comtois, St-Barthélemi.

DE PROFUNDIS.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123

MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9,30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. **Vin de Table** de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,

SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL. (Londres Ang.)

MENEELY & CIE.,

ETABLIS EN 1826. WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.
Telephone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les-seules durables.
Aussi Bourrelets en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez **L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.**

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourrel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE, - MONTREAL

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. SU-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTE UX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “

PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPULEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le vingt-neuvième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 18 Décembre 1889, à 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1 Immeuble de	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 do	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,050.00
200 Montres d'or	50.05	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Serviettes de toilette	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940
MONTREAL.

Enseigne du Godendard Doré,

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

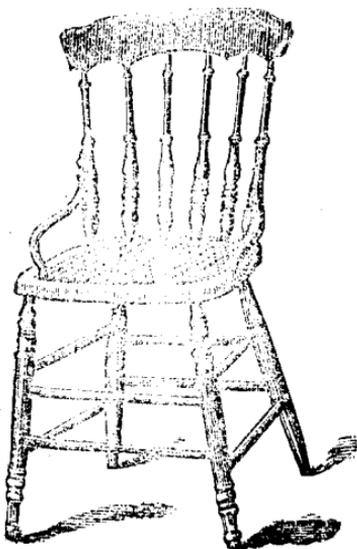
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
 MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
 BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
 ÉTABLIE EN 1825.
 DE EDMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$1,450,000
 Bonus distribués, \$32,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR
 TAPISSIER
 No 24 RUE VITRE No 24
 MONTREAL.
 ÉTABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,
 MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
 92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
 TELEPHONE No. 106.
 Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
 TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
 Poseur d'Appareils à Eau Chau-
 de, Couvertures, Etc.
 No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
 En Gros et en Détail.
 Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
 Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
 Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.